RGPD : Vous avez des droits sur vos données, profitez-en !



Selon un récent sondage Ifop, plus de la moitié des Français connait ses droits RGPD mais ne sait pas concrètement comment les exercer ! A l'occasion de la journée européenne sur la protection des données, la CNIL brise les idées reçues et rappelle les moyens permettant de les exercer.

Ouels sont vos droits ?

La palette de droits est large ! Vous pouvez par exemple demander à un site d'effacer une information gênante vous concernant, ou bien demander à ne plus figurer dans une base de données commerciale ou encore procéder à la suppression d'une information inexacte sur un document. Plus largement, le droit d'accès vous permet d'obtenir et de vérifier les données qu'un organisme détient sur vous. Enfin, le nouveau droit à la portabilité vous permet d'emporter une copie de vos données pour les réutiliser ailleurs, sur un service concurrent ou dans un tout autre contexte !

Comment les exercer ?

Depuis le RGPD, il est désormais plus simple et rapide d'exercer vos droits d'accès, d'effacement, d'opposition, mais à condition de savoir comment faire. La procédure est toujours la même :

- rendez-vous sur le site de l'organisme pour trouver un moyen de contact. Le plus souvent un lien figure en bas de la page de l'organisme mène vers un formulaire ou l'adresse du délégué à la protection des données;
- 2. si vous manquez de temps et d'inspiration, utilisez les modèles de courrier sur cnil.fr ;
- 3. envoyez ce message et n'oubliez pas d'enregistrer l'accusé de réception ou toute preuve permettant de dater votre démarche en cas d'absence de réponse.

Contrairement à ce qu'affirment certains organismes :

- Fournir un justificatif n'est pas systématique : pour exercer vos droits, l'organisme ne peut vous demander un justificatif qu'en cas de doute sérieux sur votre identité. Inutile donc, si vous effectuez votre démarche depuis votre compte en ligne ou bien si vous adressez cette demande avec l'e-mail qui a servi à votre inscription !
- C'est gratuit : dans certains cas, des frais raisonnables liés au traitement de votre dossier pourront vous être demandés, par exemple en cas de demande d'une copie supplémentaire.
- C'est rapide : le RGPD impose aux organismes de fournir une procédure simple et de vous répondre dans les meilleurs délais.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

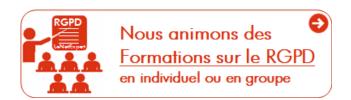
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Vous avez des droits sur vos données, profitez-en ! | CNIL